

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 5 octobre 2020

Date de l'annonce publique : 24/09/2020

Date de la convocation des conseillers : 24/09/2020

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; MAJERUS, rédacteur remplaçant le secrétaire communal.
Procuration	Néant.
Absences	Néant.
Référence	CC.2020-10-5 - 8.1
Point de l'ordre du jour	8.1
Objet	Budget 2020 - Modification budgétaire (Modification G - Modifications regroupées au service extraordinaire).

### Le conseil communal,

Vu le tableau de modifications budgétaires au niveau des recettes et des dépenses extraordinaires du budget 2020 libellé « Modification G » ;

Considérant que le collège propose de procéder à la modification budgétaire de 5 articles de recette extraordinaire pour un total de 1.572.556,32 € et de 5 articles de dépense extraordinaire pour un total de 470.228,00 € ;

Considérant que l'administration communale dispose actuellement, d'après le tableau des modifications budgétaires, d'un crédit excédentaire avant opérations de 1.533.593,91 € ;

Considérant que l'ensemble des modifications demandées par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire, le solde s'établissant à -1.102.328,32 € ;

Vu le budget de l'exercice 2020 dûment arrêté par la Ministre de l'Intérieur en date du 20 janvier 2020 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par onze (11) voix et deux (2) abstentions**

De modifier le budget extraordinaire de l'exercice 2020 conformément aux indications portées au tableau ci-contre libellé « Modification G ».



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 127 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 14 octobre 2020

Le bourgmestre,

Le secrétaire,